



*Eclairer la décision,
Améliorer l'action*

 **Région
île de France**



**Evaluation d'impacts des projets ayant
un cofinancement FEDER / FSE du PO
d'Ile-de-France 2014-2020
Lot 2 - Employabilité**

Synthèse de l'évaluation

Axe 5 OS 8

Axe 7 OS 11

Novembre 2021

*Equipe d'évaluation : Elise CROVELLA, Jeffrey MAGNIER, Victor LEXTRAIT,
Carole BEAUGENDRE*

I. LES OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

L'évaluation porte sur la mise en œuvre des soutiens FSE et FEDER 2014-2020 à l'employabilité. Elle couvre 2 axes :

- **Axe 5 OS 8** « Augmenter l'employabilité et la qualification des franciliens sans emploi » ;
- **Axe 7 OS 11** « Renforcer l'usage de nouveaux outils et contenus numériques ».

LA METHODE



L'analyse de données et la production d'un bilan des réalisations



Une enquête par questionnaire auprès des porteurs de projets



La réalisation de **15 études de cas** (entretiens porteurs, équipe pédagogique, participants) qui a débouché sur la production de 15 monographies



La réalisation d'**entretiens** auprès des ITI, organismes intermédiaires (OI) et des services opérationnels de la Région



La réalisation de **3 entretiens** auprès d'autres institutions pour interroger la cohérence externe du PO

L'évaluation vise à :

- ✓ Rendre compte de l'**efficacité des actions soutenues par le FSE pour atteindre les objectifs fixés en 2014** ;
- ✓ Analyser la **pertinence des actions** en lien avec les enjeux des territoires et les problématiques des personnes éloignées de l'emploi ;
- ✓ Evaluer dans quelle mesure **les actions soutenues participent à l'accès à la qualification** et l'élévation du niveau de qualification des demandeurs d'emploi ;
- ✓ Déterminer l'**impact des actions sur la sécurisation** du parcours des demandeurs d'emploi ;
- ✓ Identifier l'**effet levier du FSE** et son concours au développement des projets innovants ;
- ✓ Evaluer l'**articulation des actions menées** dans le cadre d'autres stratégies régionales et nationales ;
- ✓ **Alimenter les réflexions pour l'élaboration du prochain PO 21-27.**

LE CALENDRIER

Une évaluation conduite entre novembre 2020 et novembre 2021 autour de 3 phases :

1. Cadrage et préparation de l'évaluation
2. Conduite des investigations et réponse aux questions évaluatives
3. Ateliers de coproduction des recommandations et finalisation des travaux

II. CHIFFRES CLES

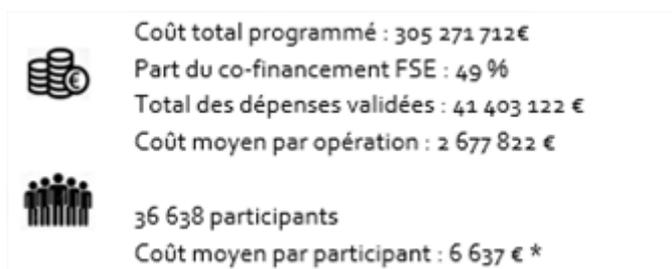
En Île-de-France, la **priorité d'investissement 10.3 du FSE** vise à améliorer l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie, promouvoir la montée en compétences et les parcours d'apprentissage souples passant par l'orientation professionnelle et la validation des compétences acquises. Dans ce cadre, le Conseil régional retient, dans le cadre du programme opérationnel régional FEDER-FSE 2014-2020, les actions de formation des demandeurs d'emploi et d'amélioration de la qualification et de l'employabilité des publics les plus éloignés de l'emploi.

Plus spécifiquement, les attentes relatives à **l'objectif spécifique 8 « augmenter l'employabilité et la qualification des franciliens sans emploi »**, sont multiples en termes de sécurisation et de renforcement des parcours de formation : **améliorer le niveau de formation** et réduire le chômage de l'importante population des 16-25 ans, **augmenter l'employabilité des franciliens les moins qualifiés** et répondre aux besoins de main-d'œuvre dans les métiers non qualifiés, **agir en faveur des publics éloignés de l'emploi** (PPSMJ, jeunes, QPV, etc.).

Ces actions visent à **augmenter la qualification des DE, baisser le nombre d'actifs peu ou pas qualifiés, baisser le nombre de ruptures durant les parcours de formation, améliorer l'adaptation des compétences aux évolutions du marché de l'emploi.**

Au total, ce sont **114 opérations pour un coût de 305,3M€** qui ont été programmées sur la période 2014-2020 à destination de **36 638 participants** dont 90% de demandeurs d'emploi, 8% d'inactifs, 54% de 18-25 ans et 80% dont le niveau est inférieur ou égal au Baccalauréat.

Chiffres clés de la programmation Axe 5 OS8



** Calculé sur les seules opérations comptant au moins 30 participants au sens du FSE (NB : Hors opérations portées par la Région dans le cadre du PRFE, le coût par participant est de 3 486€ en moyenne)*

L'analyse des données Synergie montre que la plupart des opérations sont destinées à augmenter l'employabilité des franciliens les moins qualifiés avec 77% des participants de la PI 10.3. Cette

catégorie d'action prédomine nettement sur les autres (en lien avec le PRFE¹). Environ un quart des opérations relèvent d'actions ciblant des publics spécifiques. Les actions visant à accompagner les jeunes franciliens vers la qualification et l'emploi représente 1/5 des opérations. Enfin, les opérations visant à augmenter l'employabilité et la qualification des franciliens sans emploi représentent 13% des opérations.

Les opérations portées par la Région Ile de France, dans le cadre du cofinancement de certaines actions du PRFE, représentent 12% de l'ensemble des opérations de l'OS8. Près de 31 000 personnes ont participé à ces opérations (soit 85% du total), pour 88% du coût total programmé. Par ailleurs, 41% des opérations ont été gérées par des territoires d'ITI, représentant 8% des participants et 4% du coût total. Enfin, 33% des opérations sont gérées par les trois GIP-FCIP en tant qu'OI, représentant 1% du coût total et 1% du nombre de participants.

Concernant l'axe 7 OS 11, deux modalités de déploiement ont été utilisées sur cet axe : un AAP régional (« contenu numérique dans les domaines de l'e-éducation et l'e-santé ») et le soutien via les ITI. Au total, ce sont **17 opérations pour un coût de 11,3M€** qui ont été programmées (17 bénéficiaires uniques). Sur les 17 opérations programmées, 8 n'ont pas démarré.

Près de 8 M€ sur les 11,3 M€ programmés sur l'axe 7 (soit 68%) l'ont été en 2017, dans le cadre de l'AAP régional susmentionné.

Chiffres clés de la programmation Axe 7 OS11



Coût total programmé : 11 337 327 €
Part du co-financement FSE : 35 %
Total des dépenses validées : 6 315 573 €
Coût moyen par opération : 666 901 €

¹ Programme Régional de Formation pour l'Emploi : il a pour objectif d'agir auprès des demandeurs d'emploi afin d'élever le niveau de qualification, permettre l'accès à des formations débouchant sur l'emploi, acquérir des compétences répondant aux besoins socio-économiques du territoire.

III. SYNTHÈSE DES ENSEIGNEMENTS DE L'ÉVALUATION

PERTINENCE DE L'ACTION : DANS QUELLE MESURE LES ACTIONS SOUTENUES REPONDENT-ELLES AUX ENJEUX TERRITORIAUX ET AUX PROBLÉMATIQUES DES PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI ?

Les publics effectivement touchés par les actions correspondent globalement aux publics ciblés dans le cadre du POR (jeunes, peu qualifiés, PPSMJ). La répartition géographique des participants touchés est relativement équilibrée et correspond aux spécificités des territoires (le département de Seine Saint-Denis, le plus touché par le chômage en Ile-de-France, concentre 21% des participants). Le rôle des OI et ITI sur les territoires participant notamment de cette bonne prise en compte des besoins territoriaux.

En revanche, Le nombre de personnes handicapées participants aux actions se situe en deçà de leur proportion dans la population (4% du total des participant contre 7% de la population reconnue administrativement et 15% confronté à une forme de handicap ressentie, en 2014, selon l'INSEE).

Sur la base des analyses conduites dans le cadre des 12 études de cas réalisées et de l'enquête auprès des porteurs, l'accompagnement proposé répond globalement aux différentes attentes initiales des participants et les besoins les plus importants du point de vue des participants apparaissent comme étant ceux les mieux couverts par les accompagnements proposés.

Les porteurs ont néanmoins évoqué deux limites à la réponse aux besoins :

- Pour les participants en cumul de vulnérabilités, un travail d'accompagnement global est nécessaire mais pas toujours prévu dans les opérations co-financées ;
- La sécurisation des transitions entre formation pré-qualifiante et formation qualifiante ou emploi est parfois insuffisante et génère un risque de rupture dans le parcours des participants.

Les actions soutenues dans le cadre de l'axe 7 OS11 répondent quant à elles aux enjeux du numérique par la promotion exclusive de nouveaux modes d'apprentissage (linguistique en particulier) et par la création d'outils permettant de faciliter l'interaction et la collaboration.

EFFICACITÉ ET QUALITÉ DE L'ACTION : DANS QUELLE MESURE LES ACTIONS SOUTENUES FAVORISENT-ELLE L'ACCÈS À LA QUALIFICATION ET L'ÉLEVATION DU NIVEAU DE QUALIFICATION DES PARTICIPANTS ?

Les participants sont remobilisés et développent de nouvelles compétences dans une majeure partie des cas. Cette remobilisation est notamment facilitée par un objectif partagé par la plupart des porteurs des actions amont à la qualification : accompagner les différents publics vers la

qualification ou l'emploi en mobilisant différentes approches et outils permettant de s'adapter aux spécificités des profils.

Les actions amont à la qualification apparaissent très positives pour les participants interrogés, lesquels expriment 3 principaux motifs de satisfaction :

L'écoute et la qualité du suivi de l'accompagnement

La remobilisation et le gain de confiance en soi

L'adaptation de la formation aux besoins concrets et aux contraintes (familiales/personnelles/ etc.)

En ce qui concerne la qualification, 36% des participants (toutes actions confondues qualifiantes et non qualifiantes) ont obtenu une qualification au terme de leur formation. Selon les OF interrogés dans le cadre du PRC, plus de 80% des présents à l'examen ont réussi ce dernier. Les propos des services de la Région interrogés pour les actions PEE/PRC/PPSMJ vont dans le sens d'une amélioration du niveau de qualification et des taux d'abandon assez faibles, autour de 15%.

IMPACT DE L'ACTION : DANS QUELLE MESURE LE SOUTIEN A CES ACTIONS A-T-IL PERMIS DE SECURISER LE PARCOURS DES DEMANDEURS D'EMPLOI ?

La mise en place d'un accompagnement dans le cadre des parcours qualifiants n'est pas **systématique**. Cette modalité est en revanche présente pour la majorité des actions amont à la qualification étudiées dans le cadre des études de cas de l'axe 5 OS8.

La poursuite de l'action jusqu'à son terme concerne la majorité des stagiaires. La mise en place d'un accompagnement renforcé et le développement d'une réponse adaptée aux besoins de la personne limitent les risques d'abandon en cours de parcours.

Grâce aux apports de connaissances des actions, l'autonomie procurée et la confiance en soi souvent restaurée, **l'employabilité des publics augmente avec des effets pérennes observés chez certains participants interrogés.**

La part de participants en emploi est passée de 2% à 16% entre l'entrée et la sortie de l'opération. Parallèlement, la part de personnes en recherche d'emploi a nettement diminué passant de 89% à 54%.

A la sortie de la formation, sur les 17% de participants en emploi, 45.3% sont en emploi durable. Six mois après la sortie de l'action, 56.3% des participants sont en emploi.

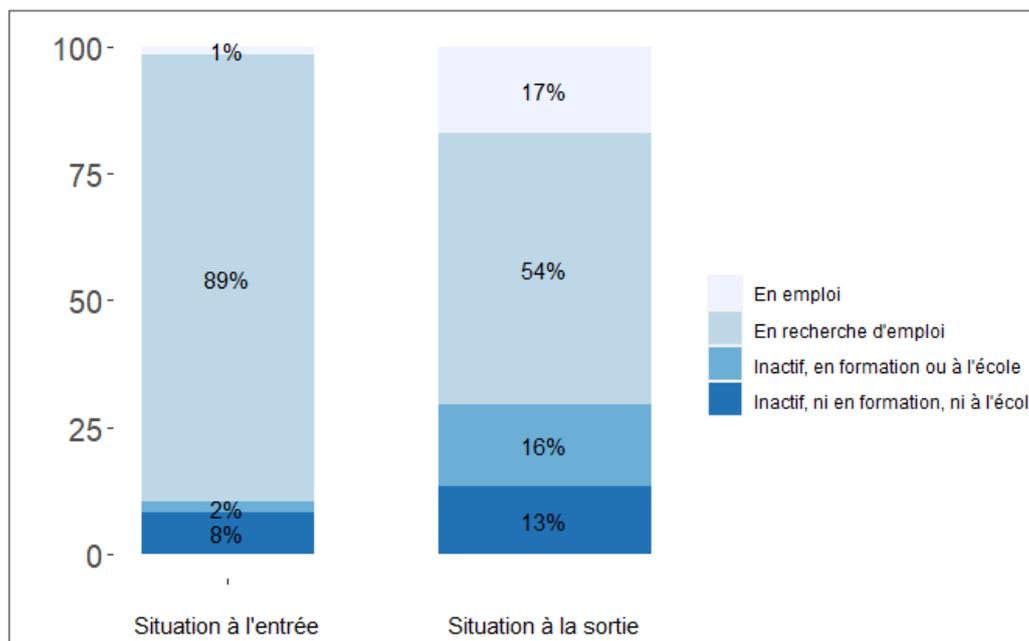


FIGURE 1 : EVOLUTION DES SITUATION ENTRE L'ENTREE ET LA SORTIE DE L'OPERATION (SOURCE DONNEES SYNERGIE, EXTRACTION JANVIER 2021)

La crise sanitaire a également eu un impact important sur les actions financées et leur suivi par les publics : suspension (parfois sans reprise), fragilité de l'état psychologique, blocage des recherches d'emploi, impossibilité de trouver des stages.

OPPORTUNITE DU FINANCEMENT ET EFFET LEVIER

Le financement FSE a permis aux projets existant avant le co-financement d'augmenter la volumétrie de public accueilli et de gagner en ampleur. Il permet également dans certain cas d'accroître le partenariat autour des actions, ce qui facilite l'interconnaissance, le nombre de prescriptions ainsi que les suites de parcours.

Les actions d'accompagnement financées dans le cadre du FSE sont majoritairement des actions d'accompagnement renforcé. Concernant les formations, le FSE permet de financer un accompagnement plus individualisé des stagiaires.

Le FSE constitue un réel effet levier pour les nouveaux projets, en particulier ceux s'adressant à des publics spécifiques. **De même pour les actions relatives à l'axe 7 OS11, le FSE a permis de financer les projets innovants.** En ce qui concerne l'axe 5 OS8, la notion d'innovation est plus ou moins

présente selon les projets. Le **FSE, par ses modalités de financement, n'encourage pas la prise de risque des porteurs** et donc la création de projets innovants non expérimentés au préalable.

En revanche, le **FSE engendre de nombreuses difficultés pour les porteurs, en termes de trésorerie, de temps dédié à la gestion administrative, et de manque de clarté des règles**. Pour certains, ces difficultés sont si importantes qu'elles impactent négativement la qualité des projets.

COHERENCE : DANS QUELLE MESURE LES MODALITES D'INTERVENTION DU FSE S'ARTICULENT-ELLES AVEC LES ACTIONS MENEES DANS LE CADRE D'AUTRES STRATEGIES REGIONALES ET NATIONALES ?

Les différentes modalités d'intervention du PO régional (AAP, programmes régionaux, actions via les ITI ou OI) sont complémentaires entre elles mais souffrent d'un manque de lisibilité et de clarté pour les bénéficiaires et les autres financeurs.

L'articulation entre les actions ne va pas de soi. Les entretiens menés mettent en avant que la coordination avec la DGEFP, la DREETS et les CD est limitée, en dehors des échanges au sujet des lignes de partage. **Néanmoins, selon ces acteurs, cela ne se traduit pas par des redondances majeures à l'échelle du FSE.** Plus globalement, les crédits destinés à la formation professionnelle sont depuis 2019 en croissance avec la mise en place du Plan d'investissement dans les compétences (décliné en région dans le Pacte régional d'investissement dans les compétences). Les besoins de mobilisation des fonds FSE ont alors pu se retrouver limités au regard de ces autres financements déjà conséquents.

IV. RECOMMANDATIONS

Les recommandations qui suivent ont été élaborées sur la base des conclusions de l'évaluation et mises en discussion lors d'un atelier de co-production associant les services de la Région (Direction des fonds européens et direction opérationnelle en charge de la formation).

Elles sont organisées autour de deux grands volets :

1. Le contenu des actions à privilégier pour renforcer la plus-value du FSE dans les années à venir (programmation FSE+ 21-27) ;
2. Les évolutions à apporter dans les modalités de mise en œuvre du prochain PO.

LE CONTENU DES ACTIONS A PRIVILEGIER DANS LE PROCHAIN POR

Sécurisation en cours de formation	R.1	Favoriser la mise en place d'actions proposant un suivi individualisé (ex : financement d'un poste dédié à l'accompagnement, « bonus » pour les projets mettant en place des actions particulières de sécurisation...)
	R.2	Financer des actions intégrant des solutions de levée de freins périphériques (ex. mobilité, garde d'enfants, etc.).
Renforcer les actions intégrant une étape de sécurisation post-formation	R.3	Introduire dans les attendus des actions financées par le FSE une attention à porter à la sécurisation des parcours à l'issue de l'action / faciliter les transitions.
	R.4	Favoriser via un appel à projets le financement d'actions particulières spécifiquement ciblé sur la sécurisation des parcours post formation, tout en veillant à respecter les lignes de partage avec les actions co-financées sur le PO national.
Actions à destination des publics spécifiques	R.5	Favoriser la mise en place d'actions adaptées aux publics éloignés de l'emploi et de la formation, en particulier à destination des personnes en situation de handicap et des allophones.
Rechercher une complémentarité par rapport aux autres financements existants en mobilisant le FSE+ là où les autres financeurs n'interviennent pas ou peu	R.6	Favoriser le recours aux AAP ou AMI sur des sujets ciblés sur lesquels l'autorité de gestion souhaite mettre un accent particulier (identifier les sujets à privilégier en complémentarité de la politique régionale)
	R.7	Favoriser le financement d'ingénierie de dispositifs ou de formations (ex : conception d'innovations pédagogiques) soit via un appel à projets dédié soit en rendant plus visible cette dépense éligible pour les opérations co-financées hors AAP
	R.8	Favoriser le financement de dispositifs de suivi-évaluation des opérations en rendant plus visible cette dépense éligible pour les opérations co-financées FSE
	R.9	A partir de 2023, favoriser le financement de dispositifs ayant été expérimentés dans le cadre du PIC afin de favoriser la pérennisation des actions ayant démontré leur efficacité

LES EVOLUTIONS A APPORTER DANS LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PROCHAIN POR

Complémentarité entre la politique régionale et le FSE	R.10	Harmoniser les règles, les exigences et les outils utilisés dans le cadre du FSE et la politique régionale.
	R.11	Elaborer une cartographie dynamique (mise à jour régulièrement) des actions co-financées afin d'identifier les complémentarités entre les différentes sources de financement. Intégrer à cette cartographie les opérations co-financées sur des thématiques connexes (ex : décrochage scolaire).
	R.12	Anticiper et favoriser les collaborations inter-directions pour co-construire les AAP/AMI/marchés.
	R.13	Disposer de personnes dédiées aux thématiques dans chaque directions/institutions concernées pour permettre un partage simplifié sur les modalités de complémentarité.
Simplification des règles et accompagnement des porteurs	R.14	Organiser des temps de travail conjoints entre directions de la Région en amont du lancement des appels d'offres régionaux de formation pour clarifier et rendre lisible les exigences liées aux FSE (dépenses éligibles, modalités de contrôle de service fait, etc.)
	R.15	Accompagner les porteurs de projets pour faciliter le recours au FSE (mise en place d'interlocuteurs de proximité, d'une plateforme de conseil sur les aspects administratifs...)
	R.16	Mobiliser les différentes options permises par la CE pour simplifier le recours au FSE. En particulier, définir des OCS simplifiant et sécurisant les opérations cofinancées.
Sécurisation des porteurs	R.17	Favoriser les AAP ou AMI pluriannuels pour donner de la visibilité aux structures bénéficiaires
Communication et valorisation	R.18	Communiquer plus clairement sur les différents types de dépenses éligibles dans le cadre du FSE (temps de gestion / d'administration, ingénierie, suivi/évaluation)
	R.19	Communiquer davantage sur les opportunités permises par le FSE
	R.20	Valoriser les projets co-financés ayant démontré de leur efficacité (communication sur les bonnes pratiques / capitalisation).